



Délai compromis dépassé et blocage de dossier

Par kev08, le 22/07/2013 à 15:49

Bonjour,

Avec mon épouse, on recherchait une maison et une courtière est venue nous présenter des simulations au vu de nos revenus.

On a eu un coup de coeur sur une maison et au vu des possibilités issues de ses simulations avons donc signé le compromis le 7 juin dans une agence immobilière.

Pendant le délai passé, j'ai découvert que ses simulations étaient erronées (3,51 % sur 30 ans impossible à trouver sur le marché actuel). Je la convoque (j'étais encore dans le délai des 7 jours) elle me dit oui c'est faux mais bon je vais trouver quand même vous rétractez pas faites moi confiance. Je lui fais confiance...

Une semaine après elle revient avec une simulation de la société générale sur 25 ans, je refuse (budgétairement pas possible pour nous). Elle me dit qu'elle ne veut pas me fournir de refus de prêt car la banque veut bien me prêter et c'est moi qui refuse le délai de 25 ans. Elle me fait le même coup avec Caisse d'Epargne et BNP Paribas.

A 1 semaine de la date de fin des clauses suspensives, elle me trouve quelque chose au crédit foncier, je lui dit que vu le délai je n'aurais même pas d'accord de principe pour la fin de la semaine et serait donc hors délai. elle me répond que même le délai des clauses suspensives dépassé même si c'est dépassé et que j'ai un refus de prêt c'est bon je n'aurais po à payer les 10% de pénalités au vendeur.

Elle vient donc le 4 juillet à la maison me faire signer les papiers pour monter le dossier et me faire signer le contrat de courtage.

Début de semaine d'après donc hors du délai prévu dans le compromis, j'ai l'agent immobilier au téléphone qui me demande où ça en est je lui redis ce que ma dit ma courtière et là il m'apprend que c'est pas vrai que désormais soit j'ai un accord de prêt soit je dois payer les pénalités!!!

Entre temps, je transmets les pièces manquantes au crédit foncier et décide d'appliquer mon droit de rétractation du délai de 7 jours pour la courtière au vu de la situation délicate auquel elle nous a mis!

Mais maintenant la conseillère du crédit foncier, dont je soupçonne être proche de mon ex courtière, fait obstruction à mon dossier et du coup il n'avance plus.

Que puis-je faire car là je n'ai aucune idée et surtout aucune autre banque à contacter???

Merci d'avance,